



# ROULEMENT DE TAMBOUR



BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES

SEPTEMBRE 2024 - NUMÉRO 26



## MOT DU MAIRE

Chères Sanchéennes, chers Sanchéens,

Les épisodes d'orages et d'inondations subis en juillet et août ont malheureusement confirmé les effets du changement climatique en cours. Je tiens tout d'abord à exprimer ma solidarité avec ceux qui ont souffert de ces inondations. Ils doivent désormais faire face aux démarches avec leurs assurances, sans oublier la perte d'objets personnels, souvent d'une valeur inestimable.

Certains expriment leur mécontentement concernant l'état des rues et des chemins, suite à l'évolution de notre village, un phénomène que l'on observe également dans les communes voisines. Mais face à ces événements, il est important de se poser la question : Est-il pertinent de s'indigner dans un monde de plus en plus sensibilisé au respect de la nature ? Est-ce la vengeance de celle-ci ?

Cette introduction nous invite à réfléchir sur notre manière de « bien vivre » ensemble. Cela ne doit pas nous empêcher d'agir dans les limites de nos moyens, mais de le faire de manière réfléchie et collective.

Qui fait quoi ?

Les évacuations des eaux pluviales, par exemple, relèvent de la responsabilité de la collectivité – à savoir la commune et la communauté d'agglomération – mais aussi des particuliers, qui doivent éviter de rejeter les eaux de leur propriété sur la voie publique.

Si nous adoptons tous l'idée qu'un village propre est une responsabilité collective, nous pourrions mieux apprécier ce que la nature nous offre, même lorsqu'elle se montre capricieuse. Chacun de nous a un rôle à jouer pour que la vie dans notre village soit agréable et harmonieuse.

Je reste, ainsi que les membres du Conseil municipal, à votre écoute pour toute question ou suggestion.

Avec mon dévouement,  
Votre maire, Gilles DUBOIS

Je tiens à remercier les deux agents du service technique qui ont œuvré suite aux orages successifs. Grâce à leur intervention rapide pour dégager et nettoyer les rues, la circulation a pu être rétablie dans les meilleurs délais pour les usagers.



## D'AUTRES ARTICLES PASSIONNANTS À L'INTÉRIEUR :

- FINANCES COMMUNALES - RAPPORT DGFIP - PAGE 2
- RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE - PAGE 2
- RENTRÉE SCOLAIRE - PAGE 3
- TRAITEMENTS DES EAUX PLUVIALES DE SA PROPRIÉTÉ - PAGE 3
- TRAVAUX DANS LA COMMUNE - PAGE 4
- LA C.A.S. - PAGE 6
- POINT SUR L'ACTIVITÉ DES ASSOCIATIONS - 7
- TRAVAUX ROUTE DE RENAUVOÏD - 7
- INFORMATIONS DIVERSES - PAGE 8
- DIAPORAMA - PAGE 10

**ATTENTION A partir du 01  
octobre Fermeture de la  
Mairie les lundi et jeudi**

### Mairie de Sanchev

Adresse : 7 rue du Pont Tournant

88390 Sanchev

tél : 03.29.82.47.16

Mail : [mairie.sanchev@wanadoo.fr](mailto:mairie.sanchev@wanadoo.fr)

### Secrétariat

Ouvert mardi, mercredi et vendredi de 14h à 17h.

Le samedi de 9h à 12h



Suivez nous sur notre page  
Facebook en tapant :  
[facebook.com/Mairiedesanchev](https://facebook.com/Mairiedesanchev)

Pour retrouver toute l'information  
essentielle de notre commune, rendez-  
vous sur notre site via l'adresse suivante  
[www.sanchev.fr](http://www.sanchev.fr)

Dépôt légal en cours - Edité et imprimé par la Commune - Distribué gratuitement

Directeur de la publication : Dubois Gilles

Maquette et mise en page Gaillard Maxence

Rédacteurs : Vincent Patrick - Carnet Muriel - Colin Pascal



## LES SALLES DU FORT

## LOCATIONS - RÉSERVATIONS EN LIGNE [WWW.SANCHEY.FR](http://WWW.SANCHEY.FR)

### **IMPORTANT :**

Toutes les réservations doivent se faire via notre site : [www.sancheys.fr](http://www.sancheys.fr)

Vous y retrouverez toutes les informations nécessaires , (règlement, détails des tarifs...)



## CHAPITEAUX



## SALLE DES ASSOCIATIONS

## BRÈVES DU CONSEIL MUNICIPAL



CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez l'intégralité des délibérations sur notre site [www.sancheys.fr](http://www.sancheys.fr)

## FINANCES COMMUNALES - RAPPORT DGFIP

Rédigé par : VINCENT Patrick.

Lors du précédent Roulement de Tambour, nous vous avons informé qu'une analyse financière serait réalisée par le Service de la DGFIP en juin. Après étude, il en ressort que la commune a augmenté ses réserves et reconstitué son fonds de roulement depuis 2021. La situation financière évolue donc positivement. Une nouvelle étude sera menée en octobre prochain afin de définir les orientations à suivre, tant pour les économies de fonctionnement que pour les investissements futurs.



## RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Rédigé par : DUBOIS Gilles.

La commune de Sancheys a sollicité la Préfecture des Vosges pour la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle suite aux événements climatiques survenus cet été. Nous vous informons que cet état a été officiellement reconnu dans la publication du Journal Officiel du 28 septembre.

Les sinistrés disposent désormais d'un délai de 30 jours à compter de cette date pour déclarer leurs sinistres auprès de leurs assurances.

## DÉPART D'UN AGENT COMMUNAL ET AMÉNAGEMENT DES HORAIRES DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Nous vous informons que Christelle, notre agent communal, quittera ses fonctions à compter du 04 octobre. Nous tenons à lui exprimer nos sincères remerciements pour son travail dévoué et sa grande disponibilité tout au long de son service auprès de la commune. Son engagement et son professionnalisme ont grandement contribué au bon fonctionnement de notre secrétariat de Mairie.

Le temps du recrutement d'un nouvel agent, le secrétariat de Mairie fonctionnera avec des horaires aménagés :

- Fermé les lundis et jeudis.
- Ouvert les mardis et vendredis de 14h à 17h.
- Ouvert le samedi de 9h à 12h.

Nous vous remercions par avance pour votre compréhension et votre patience durant cette période de transition.

## RENTRÉE SCOLAIRE ET ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE À SANCHEY

Rédigé par : DAUTRICOUT Jean-Marc.

Nos écoles du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) ont accueilli les enfants dès le lundi 2 septembre. Cette année, 62 élèves ont intégré l'école maternelle de Sanchey, après deux mois de vacances où nos employés municipaux ont assuré l'entretien nécessaire.

Suite aux départs d'Evelÿne et d'Annick, dont les contrats se sont achevés en septembre, nous avons recruté Émilie pour la classe des petits et moyens d'Agnès Malpertus (20 enfants, dont 14 petits). Laetitia continue de s'occuper de la classe des moyens et grands (21 enfants), épaulée par Lydie Joanes, tandis que Véronique a été affectée à la classe des grands-CP de Delphine Irthum (21 enfants, dont 9 CP).

La rentrée s'est déroulée dans une ambiance sereine.

Cet été, notre Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) a, une fois de plus, rencontré un grand succès. D'autres sessions sont prévues pour les vacances de la Toussaint et de Pâques.

Les mercredis récréatifs accueillent un nombre variable d'enfants, allant de 15 à 30 participants. L'atelier théâtre, animé par la troupe des Jolies Mômes, a repris pour une nouvelle année, chaque mercredi après-midi. La commune prend en charge la participation des familles Sanchéennes, permettant à tous les enfants intéressés de s'y inscrire.

Grâce à l'implication de la mairie et des parents, qui soutiennent activement l'amicale de l'école, nos enfants bénéficieront de nombreux projets menés par l'équipe enseignante. L'année dernière, l'équipe s'était engagée dans un projet d'aménagement de la cour d'école, soutenu par le projet « NEFLE » de l'Éducation nationale. Malheureusement, l'aide financière attendue n'a pas été accordée, rendant ce projet ambitieux caduque.

Cependant, nous avançons à notre rythme et selon nos moyens pour améliorer la cour : transformation de la butte, marquages de jeux au sol, végétalisation, etc. Même si les travaux seront moins rapides et ambitieux que prévu, nous restons déterminés à améliorer cet espace.

Enfin, la micro-crèche privée « Calinou », qui répond aux besoins de nombreuses familles, affiche complet pour sa deuxième année d'existence.

La commune reste engagée dans le domaine de la petite enfance et continuera à rechercher des solutions pour faciliter la vie des familles à Sanchey.

## FLEURISSEMENT

Rédigé par : VINCENT Patrick.

Cet été, 30 maisons ont été remarquées pour leur fleurissement et leurs aménagements extérieurs. Parmi elles, 14 ont été sélectionnées pour participer au concours « Coups de cœur des jardins d'été ». Le jury, composé de membres provenant des communes de Chaumousey, Les Forges, Domèvre-sur-Avière, Chavelot ainsi que du Comité intercommunal de fleurissement, a désigné les trois lauréates qui représenteront la commune lors de la tournée intercommunale. Il s'agit de :

- Mme Françoise ROCH
- Mme Nicole CLAVELIN
- Mme Ginette BELLEGARDA



Une remise des récompenses pour tous les participants est prévue en novembre prochain. Cette initiative souligne l'importance de l'embellissement des espaces extérieurs et la participation active des habitants dans la mise en valeur de leur cadre de vie.

## MERCREDIS RÉCRÉATIFS

Rédigé par : L'HUILLIER Laura.

Tri dans les placards ?

Vous ne voulez pas jeter mais ça vous encombre ?



Dans le cadre des Mercredis Récréatifs, pour réaliser des projets créatifs avec les enfants, nous recherchons :

- Des éléments, des sujets de Noël, de Pâques (guirlandes, boules, suspension œufs de Pâques, fleurs plastiques) ou autre matériel créatif...

Vous pouvez déposer vos dons à la mairie de Sanchey aux heures d'ouverture.

Les enfants et l'équipe d'animation vous remercient pour votre soutien.

## OBLIGATIONS DES RIVERAINS DE TRAITER LES EAUX PLUVIALES DE LEUR PROPRIÉTÉ



Rédigé par : DUBOIS Gilles.

Suite aux importants orages de cet été, il est nécessaire de rappeler les règles de gestion des eaux pluviales. Nous avons tous constaté des ruissellements provenant de champs, chemins et propriétés privées, causant des dégâts tant sur le domaine public que chez les particuliers. Il est donc important de rappeler les obligations qui incombent à chacun.

- Article 640 du C.Civil : Les terrains, situés en aval sont tenus de recevoir les eaux, qui s'écoulent naturellement des terrains en amont, sans intervention humaine.
- Article 641 du C.Civil : Chaque propriétaire a le droit de disposer des eaux pluviales tombant sur son terrain. Toutefois, il est interdit d'aggraver la servitude naturelle d'écoulement établie par l'article 640 du code Civil. Les maisons, cours, jardins et parcs attenants aux habitations ne doivent pas subir d'aggravation de cette servitude.
- Article 681 du C.Civil : Tout propriétaire doit aménager son toit de manière à ce que les eaux pluviales s'écoulent sur son propre terrain.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) stipule également que les eaux pluviales doivent être traitées à la parcelle, c'est-à-dire gérées directement sur le terrain concerné.

Nous sommes tous concernés par ces règles, et chacun doit contribuer à limiter les risques d'inondation dans notre village. Merci pour votre compréhension et votre coopération.

## AFFOUAGE



Il reste 20 à 25 stères de bois disponibles pour les habitants de la commune, au tarif de 60 € non livré. Par ailleurs, l'inscription pour l'affouage est ouverte jusqu'au 30 octobre. Le tirage au sort aura lieu par la suite.

## TRAVAUX ROUTE DE RENAUVOID

Rédigé par : DUBOIS Gilles.



Depuis plusieurs mois, les travaux d'aménagement de la route de Renauvoid sont en cours. À ce jour, il reste à finaliser les marquages de sécurité pour assurer une conduite agréable sur cette nouvelle voie partagée. Les plantations seront réalisées cet automne.

Ce projet prend en compte les problématiques liées à la proximité du site de Bouzey, dont la fréquentation ne cesse d'augmenter. Parmi les mesures prises, la création d'une zone limitée à 30 km/h répond aux plaintes des riverains, qui constataient, comme ailleurs, des vitesses excessives. De plus, la mise en place d'écluses renforce la sécurité. Cette voie partagée permet désormais aux cyclistes et piétons de circuler en toute sécurité pour accéder à Bouzey.

Concernant la gestion des eaux pluviales, le projet a intégré des solutions adaptées, telles que des noues paysagères et un stationnement avec pavés infiltrants, en complément du réseau existant. Les fortes pluies ont toutefois révélé que le captage des eaux était insuffisant, ce qui a conduit à la création de puits filtrants supplémentaires pour mieux gérer les futures précipitations.

Enfin, l'enfouissement du réseau d'éclairage public, avec la suppression des poteaux en béton, ainsi que la mise en conformité des trottoirs, est en cours. Les nouveaux supports seront équipés de lampes LED, plus économes en énergie.

Ces travaux devraient être achevés dans les semaines à venir. Sans la dotation de l'État (DETR), les subventions de la Région, du Département (y compris pour les enrobés de la route), et de l'Agence de l'Eau, ce projet d'envergure n'aurait pas pu voir le jour.

## PROGRAMME AMÉNAGEMENT RUE DU LAC

Rédigé par : DUBOIS Gilles.



En 2024, le conseil municipal a voté pour la réalisation d'une étude de faisabilité de la rue du Lac, menée par le bureau d'études Consilium de Charmes, assisté de Mélanie Plenel pour l'étude paysagère et de Jean-Luc Gérard pour la réalisation d'une passerelle piétonne.

L'étude, qui a débuté en juin, a pour objectifs :

- La création d'une voie partagée pour véhicules, cyclistes et piétons ;
- La mise en place de stationnements pour les visiteurs ;
- L'aménagement d'une place au niveau du camping et des restaurants ;
- La création d'une passerelle au niveau du pont du canal d'alimentation et de la digue.

Pour permettre ces aménagements, la largeur du domaine public doit être dégagée. Les riverains sont donc invités à tailler leurs haies, élaguer leurs arbres et évacuer tout obstacle empiétant sur l'espace public.

Cette étude bénéficie de la collaboration indispensable de plusieurs acteurs, dont les services de la communauté d'agglomération d'Épinal, VNF, SDEV, Enedis, GRDF, La Poste, SICOVAD, ainsi que des commerces locaux, en partenariat avec le bureau d'étude Consilium.

Une réunion de présentation du projet de requalification de la rue du Lac vous sera proposée. Ce projet devrait se dérouler en deux phases :

- 1re phase : De l'intersection avec la route de Renauvoid jusqu'à l'entrée du camping ;
- 2e phase : Création d'une place de contournement au niveau des commerces, d'une zone partagée, d'une passerelle piétonne, ainsi que des accès aux pistes cyclables, chemins et allées.

## PLAN PLURI ANNUEL DES TRAVAUX DES ROUTES

Rédigé par : DUBOIS Gilles.



Dans le cadre de l'amélioration continue de nos infrastructures, plusieurs travaux ont été réalisés ces dernières années :

- La création de trottoirs sur la Rue de la Libération, entre le lotissement « Les Bréheux » et le tennis.
- La réfection des enrobés et du drainage de l'impasse de la Carrière.
- La réfection complète de la Rue de l'Avière.

Ces interventions ont été effectuées par les entreprises Colas et Valdenaire.

Pour l'année 2024, les travaux en cours, réalisés par l'entreprise Colas pour un coût total de 141 000 €, concernent :

- L'extension de l'impasse des Oiseaux avec la création de fossés, drainage et bois d'eau pour l'évacuation des eaux pluviales.
- Les enrobés de la route des Forges, ainsi que la remise à niveau des collecteurs et grilles d'eaux pluviales.
- La réfection de la rue du lotissement « Orée du Bois », incluant les enrobés au niveau du Tourne Bride.
- La création d'une « zone 30 » sur la Route des Forges, depuis l'intersection de la Rue de la Libération jusqu'au panneau de Sanchev en direction des Forges.

Enfin, les marquages au sol seront réalisés en fonction des conditions climatiques.

# GEMAPI

Le Rapport d'activités 2023 du Syndicat Mixte Moselle Amont (SMMA) met en avant les principales actions et projets réalisés au cours de l'année dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (compétence GEMAPI). Voici les points essentiels du document :



- **GEMAPI** : La gestion des cours d'eau, la défense contre les inondations, et la protection des zones humides ont été les missions principales du SMMA, couvrant un territoire de 145 communes et 184 687 habitants.
- **Projets et programmes** :
  - Plusieurs projets de restauration de cours d'eau, comme la Moselle et ses affluents, ont été menés, avec des objectifs tels que la renaturation des berges, la restauration de la continuité écologique et la prévention des inondations.
  - Des actions spécifiques, comme la création de ripisylves et la gestion des zones inondables, ont été entreprises pour améliorer l'environnement.
  - Le programme de restauration du bassin versant de la Moselotte a été souligné pour son impact positif sur l'écosystème, recevant le Trophée de l'Eau.
- **Prévention des inondations** : Des études de danger pour la régularisation des ouvrages hydrauliques et des digues ont été menées, en partenariat avec le Syndicat Mixte Moselle Aval.
- **Problèmes et perspectives** :
  - L'imputation des travaux de gestion des milieux aquatiques en section de fonctionnement, plutôt qu'en investissement, empêche le SMMA de bénéficier de certaines subventions et prêts. Un plaidoyer pour une évolution législative est en cours.
  - Le rapport évoque aussi des projets à venir pour 2024, comme la réorganisation interne et une sensibilisation accrue des élus et du grand public sur les actions du syndicat.
- **Partenariats** : Le SMMA a collaboré avec divers acteurs locaux, dont la Fédération de Pêche et Jeunesse et Cultures, pour des chantiers éducatifs et des initiatives de restauration de l'environnement.
- **Financement** : Le financement des activités repose en grande partie sur des subventions, notamment de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, ainsi que sur la participation des communes et EPCI du territoire.

En résumé, le rapport met en avant les efforts du SMMA pour protéger les écosystèmes aquatiques tout en répondant aux enjeux de prévention des inondations. Bien que des défis subsistent, notamment en matière de financement, l'année 2023 a vu de nombreuses avancées et la mise en place de projets ambitieux.

## RÉGLEMENTATION DE L'ENTRETIEN DES HAIES DANS LE DÉPARTEMENT DES VOSGES

Rédigé par : GAILLARD Maxence.

Dans le département des Vosges, comme dans de nombreuses régions françaises, l'entretien des haies est soumis à une réglementation stricte, notamment en raison de leur rôle dans la préservation de la biodiversité, la sécurité routière et la gestion du paysage rural.

Voici les principales règles à suivre concernant l'entretien des haies dans les Vosges :



### 1. Période d'entretien et de taille des haies

- Interdiction de taille en période de nidification : La taille des haies est **interdite entre le 1er avril et le 15 aout**, afin de protéger les oiseaux en période de nidification, conformément au Code de l'environnement (article L411-1). Cette réglementation vise à préserver la faune locale et encourager la biodiversité.
- En dehors de cette période, il est recommandé de tailler les haies pour maintenir leur forme et éviter qu'elles ne deviennent gênantes.

### 2. Haies en bordure de route

- Les haies situées à proximité des voies publiques doivent être entretenues de manière à ne pas gêner la circulation routière ni masquer la visibilité des panneaux de signalisation.
- Le Code de la voirie routière impose aux propriétaires de couper les branches qui dépassent sur les routes ou les chemins publics pour garantir la sécurité. Cela concerne particulièrement les haies situées en bordure des routes départementales ou communales.

### 3. Distances légales de plantation

- Selon le Code civil (article 671), les haies doivent respecter certaines distances par rapport aux propriétés voisines :
  - 50 cm minimum de la limite séparative pour une haie dont la hauteur est inférieure à 2 mètres.
  - 2 mètres minimum pour une haie dépassant 2 mètres de hauteur.
- Ces distances visent à éviter les conflits de voisinage et à garantir un espace suffisant pour l'entretien.

### 4. Responsabilité du propriétaire

- Le propriétaire est responsable de l'entretien de ses haies. En cas de non-respect des règles (comme une haie empiétant sur la voie publique ou un terrain voisin), la commune ou les voisins peuvent demander l'élagage ou la coupe.

# LA COMMISSION ACTION SOCIALE

Rédigé par : GAILLARD Maxence.

## Reprise des après-midi rencontre

Fort du succès de l'année passée, le Centre d'Action Sociale (C.A.S.) relance ses après-midi de rencontre à partir du jeudi 3 octobre. Animés par Muriel CARNET et Catherine CAVAILLES ces moments conviviaux se tiendront tous les jeudis dès 14h, offrant une belle opportunité de partager un moment chaleureux entre habitants. Nous vous attendons nombreux pour cette reprise dans la salle des Associations !

## Ateliers informatiques

Les ateliers informatiques, également organisés par le C.A.S. en collaboration avec la C.A.E, continuent un vendredi sur deux, de 14h à 16h. Ces sessions permettent aux participants de se familiariser avec l'outil informatique et d'approfondir leurs connaissances dans un cadre bienveillant. Les inscriptions et les informations sont ouvertes à la mairie.

## Un repas convivial pour les aînés

Le traditionnel repas offert par la commune aux aînés s'est tenu au restaurant La Table du Lac, et a réuni 76 personnes. Selon les convives, le repas ainsi que l'ambiance ont été fortement appréciés, offrant un moment festif et convivial à tous les participants.

## Le Relais Amical Vosges

Le Relais Amical Vosges est une association qui œuvre pour le bien-être des retraités et des personnes âgées, notamment à travers l'organisation d'activités, de voyages et de rencontres. Cette nouvelle collaboration renforcera les actions sociales et solidaires proposées aux habitants. Le coût de l'adhésion est de 45 € pour un couple et de 27 € pour une personne seule. Si vous êtes intéressé(e), n'hésitez pas à vous faire connaître en Mairie. Une réunion d'information sera prochainement programmée pour présenter cette initiative en détail.

## Cérémonie de remise des récompenses aux bacheliers 2024

Nous avons le plaisir d'inviter tous les bacheliers de la promotion 2024 ayant obtenu une mention, ainsi que leurs familles, à une cérémonie organisée en leur honneur. Cet événement se tiendra le 02 novembre à partir de 11h dans la salle du Conseil.

Ce sera l'occasion de féliciter et de récompenser nos jeunes pour leur travail et leur réussite.

Nous vous attendons nombreux pour célébrer ensemble ce moment de fierté et de partage !

## Colis de fin d'année

Les membres du C.A.S. ont d'ores et déjà entamé leur réflexion sur le colis de fin d'année, qui sera offert aux personnes n'ayant pas pu participer au repas des aînés. Ce geste témoigne une nouvelle fois de l'engagement du C.A.S. envers les habitants les plus âgés de notre commune.

## Ateliers de peinture avec Christine

Nous avons le plaisir de vous annoncer que Christine proposera des ateliers de peinture (acrylique ou aquarelle) dans la salle des associations, à raison d'une séance tous les 15 jours, le lundi après-midi. Ces ateliers sont ouverts à tous les passionnés de peinture, débutants ou confirmés, qui souhaitent partager un moment créatif.

Les participants sont invités à apporter leur propre matériel.

- Première date : Lundi 14 octobre, puis tous les 15 jours ensuite.
- Horaires : de 14h à 17h.

Pour plus de renseignements et pour vous inscrire, merci de contacter la Mairie.

Ne manquez pas l'occasion de laisser libre cours à votre créativité dans une ambiance conviviale !

## ALSH - ÉTÉ 2024

Rédigé par : GAILLARD Maxence.

Pendant trois semaines, le centre de loisirs sans hébergement de Sanchev a accueilli des enfants âgés de 3 à 11 ans autour du thème des Jeux olympiques.

Cet événement, encadré par des animateurs sous la direction de Laura L'HUILLIER, a rassemblé chaque semaine une cinquantaine d'enfants.

Diverses sorties ont été organisées, notamment au parc d'accrobranche à La Bresse et à Mirecourt, où les enfants ont participé à des épreuves sportives comme l'athlétisme, le tir à l'arc et le tchoukball. Ils ont également pris part à une rencontre culturelle à Grand, où des jeux inspirés de l'Antiquité ont été proposés.

Sur la base de loisirs, d'autres activités étaient offertes, telles que l'équitation, la pêche, le VTT et le canoë. Les enfants ont également participé à des ateliers manuels et culinaires. Les festivités se sont clôturées par une boum party.

## ALSH - OCTOBRE 2024

Rédigé par : L'HUILLIER Laura.

L'Accueil de Loisirs ouvrira ses portes du lundi 21 au vendredi 25 octobre 2024 à la Base Roland Naudin.

Le thème de cette semaine sera : « À l'école des sorcières et sorcières ».

Au programme : cours de magie avec le professeur Jo'Magic, potions, botanique, soins aux créatures magiques, et bien plus encore !

Réservation à effectuer sur le logiciel 3D Ouest avant le lundi 14 octobre. Il est possible de réserver à la semaine avec ou sans repas.

**Attention : Les places sont limitées à 40 enfants !**

Nous avons hâte de vous accueillir !



# COCHON GRILLE AU FORT LE DIMANCHE 08 SEPTEMBRE 2024

Rédigé par : JACQUIN Claude - Président du Comité des fêtes.

Pour cette édition, la journée a commencé par une matinée maussade. Les organisateurs n'étaient pas sereins. Dès 2h30 et jusque 4h du matin, les quatre préposés étaient en place pour assurer la cuisson des deux cochons.

Vers 11h30, les invités se pressaient dans l'enceinte du fort pour un apéritif-concert offert par le comité des fêtes. Ils étaient, ensuite, invités à rejoindre leur table.

Les 2 salles, bien décorées, étaient remplies et 198 repas ont été servis par les bénévoles du Comité des Fêtes. Le service a parfaitement fonctionné et tout s'est déroulé sans encombre.

Les convives ont pu déguster le fameux cochon après une assiette de crudités, puis du fromage et dessert. Satisfaction générale et unanime de tous les participants quant à la cuisson du cochon.

Après le café, un concert animé par l'ensemble « des Shadow's Gill ravivait le public ainsi que les amateurs de danse. Mais tout à une fin et la journée s'est achevée avec la satisfaction du devoir accompli pour l'ensemble du Comité et des bénévoles.

Il ne restait plus qu'à ranger tout le matériel et se donner rendez-vous l'année prochaine.



## L'AMICALE DE L'ÉCOLE CHAUMOUSEY-SANCHEY



Rédigé par : GAILLARD Maxence Vice-président de l'Amicale.

L'assemblée générale de l'Amicale de l'école Chaumousey-Sanchey s'est tenue le 20 septembre 2024, réunissant les parents, les enseignants, et les représentants des municipalités de Chaumousey et Sanchey. En introduction, les membres du bureau ont remercié l'assistance, notamment les équipes enseignantes, les Atsem, les parents et les représentants des municipalités, pour leur engagement et leur soutien tout au long de l'année scolaire.

### Rappel des Activités de l'Amicale en 2023-2024

Durant l'année 2023-2024, l'Amicale a organisé plusieurs manifestations, dont neuf événements majeurs. Parmi ceux-ci figuraient des moments festifs pour les enfants comme le défilé d'Halloween, la visite de Saint-Nicolas, la fête de Noël, ainsi que la traditionnelle kermesse. D'autres événements, à caractère lucratif, tels que le loto et le vide-greniers, ont permis de récolter des fonds pour financer les sorties scolaires, qui restent une priorité pour l'association.

En plus des activités habituelles, l'Amicale a collaboré avec la mairie de Sanchey pour divers événements, dont le barbecue lors de la présentation du centre-bourg en septembre 2023, et la gestion de la buvette lors du concert "La légende de Johnny" en juin 2024. La mairie a également soutenu l'association avec une subvention de 150 €.

### Bilan Financier

Le compte de résultat pour l'année 2023-2024 affiche un solde positif de 3 234,25 €, avec un total de recettes de 22 865,52 € et des dépenses de 19 631,27 €. L'année précédente s'était soldée par un léger déficit de 11,85 €.

L'association a notamment alloué un budget important de 4 111,50 € pour financer les sorties pédagogiques des enfants. Grâce aux bénéfices réalisés, toutes les sorties demandées par les enseignants ont pu être financées. Un objectif crucial pour l'Amicale.

### Projets et Perspectives

L'année 2023-2024 a été marquée par l'introduction de nouveaux outils, comme l'installation d'un terminal de paiement électronique (TPE) pour faciliter les transactions lors des événements.

Les responsables de l'association ont insisté sur l'importance d'attirer de nouveaux bénévoles, car l'organisation des événements devient de plus en plus complexe avec un effectif réduit.

### Conclusion

L'assemblée s'est conclue par des remerciements chaleureux à tous les bénévoles, aux municipalités et aux enseignants pour leur engagement tout au long de l'année. Un appel aux nouvelles recrues a été lancé, invitant les parents à rejoindre l'Amicale pour continuer à offrir des moments inoubliables aux enfants, tout en soutenant leurs activités pédagogiques. La soirée s'est poursuivie avec l'élection du nouveau bureau, qui se compose comme suit : Président : Hugnin Wilfried, Vice-président : Gaillard Maxence, Secrétaire : Frey Audrey, Trésorière : Oloyede Céline, et Vice-trésorier : Frenot Rémi.

## INFORMATIONS DIVERSES

### INSCRIPTIONS - LA COMPAGNIE DES JOLI(E)S MÔMES

La Compagnie des Joli(e)s Mômes et la commune de SANCHEY organisent un atelier théâtre destiné aux enfants de 7 à 10 ans et aux pré-adolescents de 11 à 14 ans.

Ces ateliers se dérouleront les mercredis de 16h45 à 18h15 à la salle de la Mairie de Sanchey, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération d'Épinal.

Les premières séances ont débuté le mercredi 18 septembre dernier. Une séance d'essai gratuite est proposée, et il est fortement conseillé de se pré-inscrire via le site internet des Joli(e)s Mômes : [www.compagniedesjoliemomes.fr](http://www.compagniedesjoliemomes.fr).

Les ateliers pour enfants (7-10 ans) sont ouverts aux élèves de CE1 à CM2, tandis que les ateliers pour pré-ados (11-14 ans) s'adressent aux élèves de 6ème à 3ème.

### ASSOCIATION DE CHASSE DE SANCHEY

L'association de chasse de Sanchey a communiqué les dates de chasse pour les saisons 2024 et 2025 :

#### 2024

- Samedi 5 octobre : Pas de chasse
- Samedi 12 octobre : Xatimont
- Samedi 19 octobre : Les Forges
- Samedi 26 octobre : Xatimont
- Samedi 2 novembre : Pas de chasse
- Samedi 9 novembre : Les Forges
- Samedi 16 novembre : Xatimont
- Samedi 23 novembre : Les Forges
- Samedi 30 novembre : Xatimont
- Samedi 7 décembre : Pas de chasse
- Samedi 14 décembre : Les Forges
- Samedi 21 décembre : Xatimont
- Samedi 28 décembre : Les Forges

#### 2025

- Samedi 4 janvier : Pas de chasse
- Samedi 11 janvier : Xatimont
- Samedi 18 janvier : Les Forges
- Samedi 25 janvier : Xatimont
- Samedi 1er février : Pas de chasse
- Samedi 8 février : Les Forges
- Samedi 15 février : Xatimont
- Samedi 22 février : Les Forges

Fermeture de la saison.



### JE BOUGE AVEC UN SEUL TITRE DE TRANSPORT DANS L'AGGLO !

Voyagez en illimité sur le réseau de bus Imagine Lignes de Ville et Imagine Lignes de Territoire, l'ensemble des lignes scolaires, les lignes Fluo entre les communes de l'Agglo... et maintenant le TER, également en illimité entre les gares du territoire.

Tarifs

- 14,50 € par mois ou 145 € par an (tarif réduit)
- 29 € par mois ou 290 € par an (tarif plein)

#### Ce qui ne change pas :

- La gratuité jusqu'à 11 ans et elle est même étendue au TER !
- L'abonnement Vilvolt en libre-service offert si vous justifiez d'un abonnement aux transports en cours de validité, ce qui vous permet de rouler gratuitement 30 min par jour entre les 77 stations du territoire (puis 1 € par demi-heure entamée)
- Le titre unitaire à 1 € sur les lignes de transport routier (Imagine Lignes de Ville / ligne de Territoire /réseau Fluo entre les communes membres de l'agglomération)
- L'abonnement Imagine solidaire pour les bénéficiaires de la CSS, de l'AME, pour les seniors (+ de 65 ans), pour les personnes à mobilité réduite, et pour les personnes dont le coefficient familial est inférieur à 800 €. Il permet d'utiliser les lignes de transport routier, mais pas le TER.
- L'abonnement scolaire à 99 €, réservé aux enfants domiciliés sur les communes non urbaines qui donne accès à un aller-retour par jour scolaire (mais ne permet pas d'utiliser le TER).

#### Pour en savoir plus sur les titres « BOOJE » et comment y accéder :

- Rendez-vous sur le site internet de la CAE : [agglo-epinal.fr](http://agglo-epinal.fr), rubrique « Se déplacer ».
- Visitez le site dédié, Booje.fr (en cours de déploiement).
- Accédez à la boutique en ligne : [boutique.imaginelebus.com](http://boutique.imaginelebus.com).

# Boije!



## SICOVAD - NOUVEAUX HORAIRES DE COLLECTE DES DÉCHETS :

À partir du lundi 14 octobre, la collecte des déchets à SANCHEY sera modifiée et aura lieu le lundi soir,

**une semaine sur deux.**

⚡ Important : La collecte des sacs jaunes reste inchangée et se poursuivra comme d'habitude



## QUELLES AUTORISATIONS POUR QUELS TRAVAUX ?

Si vous prévoyez de réaliser des travaux chez vous, il est important de savoir quelles démarches administratives sont nécessaires avant de commencer. L'image ci-dessus présente un guide simplifié pour connaître les types d'autorisations à obtenir selon la nature des travaux. Vous y trouverez les distinctions entre la Déclaration Préalable (DP) et le Permis de Construire (PC), ainsi que les cas où aucune formalité n'est requise.

Principaux points à retenir :

- Toiture : Si vous rénovez votre toiture (tuiles, etc.) ou aménagez vos combles, une DP est nécessaire, et un PC peut être exigé pour des modifications importantes (surface > 20 m<sup>2</sup>).
- Panneaux solaires, paraboles, et Velux : Une DP est obligatoire.
- Terrasse non couverte : Aucun document n'est requis pour une terrasse de plain-pied sans fondation. En revanche, si elle est surélevée ou avec des fondations, la DP ou le PC peuvent être nécessaires selon la surface.
- Piscine : Si votre piscine est inférieure à 10 m<sup>2</sup> et non couverte, aucune formalité n'est requise. Pour des piscines plus grandes ou couvertes, la DP ou le PC sera exigé selon les dimensions.
- Garage et cabane : Pour des constructions de petite surface (< 5 m<sup>2</sup>), vous n'aurez aucune formalité à remplir. Au-delà, une DP ou un PC sont nécessaires.
- Autres structures : Que ce soit pour des vérandas, des terrasses couvertes, des clôtures ou portails, la DP est généralement requise à partir d'une certaine surface.

### Important :

Dans certains cas, notamment pour des projets d'envergure ou dépassant 150 m<sup>2</sup> de surface de plancher, l'intervention d'un architecte est obligatoire.

N'oubliez pas de vérifier les règlements locaux et de vous renseigner auprès de votre mairie ou du site Service-Public.fr pour obtenir toutes les informations nécessaires avant de débuter vos travaux.



# DIAPORAMA

## REPAS DES AÎNÉS AU RESTAURANT LA TABLE DU LAC



## LA SAINTE-FLEUR AU FORT DE SANCHEY

